

La Cour Fédérale du Delaware accède à la demande conservatoire d'AMD déposée en vue de préserver les documents situés chez des tiers

La Court Fédérale du Delaware reconnaît le droit d'AMD de demander la conservation de documents.

[Paris, le 6 juillet 2005] - AMD a déclaré aujourd'hui que la Cour Fédérale du Delaware avait fait droit à sa demande conservatoire en vue de préserver des documents situés chez des tiers, déposée le 1^{er} juillet, dans le cadre du différend qui l'oppose à Intel (« Motion for Leave to Serve Document Preservation Subpoenas ») .

Par cette action AMD recherchait à obtenir une ordonnance judiciaire lui permettant d'agir afin de protéger les preuves pertinentes en possession de tiers déterminés. A la lumière de cette ordonnance judiciaire , les conseils d'AMD vont entamer des discussions avec trente tierces parties afin de mettre en œuvre ces mesures et de conserver les preuves, tout en laissant à ces dernières une charge administrative aussi légère que possible.

Position de AMD en matière de concurrence équitable et ouverte

AMD est pour une compétition équitable et ouverte ainsi que pour la valeur et la diversité que la concurrence offre sur le marché. La technologie innovative d' AMD permet aux utilisateurs d'accéder librement aux nouveaux niveaux de performance, de productivité et de créativité. Les entreprises et les consommateurs devraient pouvoir être libres de choisir parmi une série de produits compétitifs provenant d'innovations continues. Lorsque les règles du marché fonctionnent, les consommateurs ont le choix et tout le monde est gagnant. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter le site : <http://www.amd.com/breakfree>.

Concernant AMD

AMD (NYSE:AMD) conçoit et produit des microprocesseurs innovants, des appareils à mémoire Flash et des solutions de processeur de faible puissance pour ordinateur, de communication et des industries électroniques pour consommateurs. AMD fournit des solutions standards, centrées sur le client pour des utilisateurs de technologies, allant des entreprises privées au agences gouvernementales en passant par les consommateurs individuels. Pour plus d'information, vous pouvez visiter le site www.amd.com.

AMD, le logo AMD Arrow, et toute combinaison de ces noms, sont des marques de Advanced Micro Devices, Inc. Les autres noms sont mentionnés dans un but d'information uniquement et peuvent être des marques appartenant à leurs propriétaires respectifs

CONTACT PRESSE :

Waggener Edstrom
Nicolas Delaby – Soizic Condette
nicolasd@wagged.com - sozicc@wagged.com
Tél : 01 56 43 20 33 / 01 56 43 20 38

06 11 07 56 20 / 06 22 69 17 88

CONTACT AMD :

Anne Salin
anne.salin@amd.com
Tél : 01 49 75 10 10